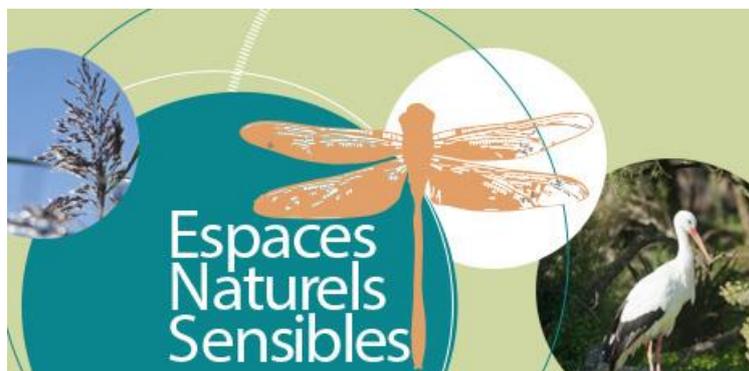


Vendredi 17 novembre 2017



LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME À L'ECOUTE DE LA NATURE !

La Charente-Maritime est riche d'un environnement naturel des plus remarquable et encore largement préservé, garant d'une biodiversité et d'un cadre de vie qui concourent à l'attractivité du Département et à son identité.

Depuis plus de 40 ans, le Département conduit une politique active de préservation et de mise en valeur de ses espaces naturels et de ses paysages. La Direction du Développement Durable et de la Mer du Département de la Charente-Maritime, appuyée par la Mission Agriculture, Espace Rural et Environnement et la MISSION eau, met en œuvre la politique départementale dans les domaines **de l'aménagement rural, du soutien à l'agriculture, de la forêt, de la préservation des Espaces Naturels Sensibles et du développement des cheminements.**



SOMMAIRE

- Page 2 Les territoires ruraux
- Pages 3-4-5 La politique ENS de la Charente-Maritime
- Page 6 Le schéma départemental en cours
- Page 7 Le site de la Trézence



LES TERRITOIRES RURAUX, DES ESPACES EN MUTATION *AMÉNAGEMENT RURAL, AGRICULTURE ET FORÊT*

Le Département apporte son soutien à différentes structures agricoles et forestières qui participent au développement de notre espace rural et contribuent à son attractivité et à son entretien. Notre politique s'appuie sur un partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture.

LES PAYSAGES RURAUX

- ✓ Le Département met en place un dispositif d'aide à la **plantation de haies et à la restructuration des paysages ruraux**. Il organise et gère, en partenariat avec l'association des maires, le concours départemental des Villes et Villages fleuris.



L'AGRICULTURE

- ✓ **L'aide au développement agricole départemental**. Cette politique est concrétisée grâce à de nombreux partenariats avec pour finalités : Le soutien aux filières, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, la promotion de l'emploi agricole, la valorisation des agro-ressources, la maîtrise sanitaire des élevages, la promotion des produits du terroir.
- ✓ **Le Département est co-financeur dans le cadre du Plan de développement Rural et Hexagonal 2014-2020** des mesures pour la diversification de productions agricoles, la mise en place de plate-formes collectives de traitement de produits phytosanitaires, le Plan Végétal pour l'Environnement ainsi que le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage.
- ✓ **Plus de 17 dans l'assiette !**
Le Département a la volonté de contribuer au développement des circuits courts et de proximité en Charente-Maritime. Ainsi depuis fin 2016, il s'est engagé avec ses partenaires dans la co-construction et la **mise en œuvre d'un plan d'action décliné sur 5 ans**, visant à **renforcer la présence de produits locaux de qualité dans l'assiette des consommateurs**.



LA FORÊT

- ✓ **Valoriser la forêt** privée en améliorant les conditions d'exploitation : animation de cartes d'identité de massifs par le Groupement de Développement Forestier (GDF 17).
- ✓ Soutenir l'Office National des Forêts (ONF) pour la mise en sécurité et l'accueil du public **en forêt domaniale**.
- ✓ **Structurer une filière locale bois énergie** en privilégiant les circuits courts avec une exploitation de la ressource de proximité.





PLUS DE 40 ANS D'UNE POLITIQUE ENS VOLONTAIRE & AMBITIEUSE

Grâce aux acquisitions à l'amiable et à son droit de préemption, il protège, aménage et gère les espaces naturels sensibles à fort potentiel écologique accessibles au public.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S)

- ✓ Met en place des **zones de préemption** au titre des espaces naturels sensibles.
- ✓ Conduit les études de **plans de gestion**, diagnostic écologique et réglementations nécessaires à la définition de la **gestion** et de la **valorisation des sites**.
- ✓ Met en œuvre la gestion : établissement de **conventions** de gestion (avec des collectivités locales, agriculteurs, etc.), et conventions de partenariat.
- ✓ Conduit des opérations de gestion en régie : **travaux** d'entretien, de restauration des milieux, d'amélioration de la biodiversité, d'accueil du public.
- ✓ Mène des opérations **d'aménagement ou de réhabilitation** de sites emblématiques (pointe des Baleines, Chassiron, Vitrezay) et toutes les études préalables nécessaires.

LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- ✓ Œuvre en faveur de la biodiversité, de la restauration des continuités biologiques et des espaces naturels indispensables au déplacement de la faune.
- ✓ Rétablissement des continuités écologiques. Maintenir la Trame verte et bleue, c'est éviter les coupures et la fragmentation de certains espaces fragiles.
- ✓ Développe des actions de sensibilisation, d'animation et de valorisation des E.N.S.



LES PÔLES-NATURE

- ✓ Anime et gère le **réseau** des espaces naturels sensibles labellisés **14 Pôles-Nature** en lien avec l'ensemble des partenaires.
- ✓ Gère, anime et accueille le public sur trois Pôles-Nature (Asinerie, Crazannes, Marais aux Oiseaux).
- ✓ Met en place, avec les partenaires, les **aménagements de médiation et d'accueil du public** sur les Pôles-Nature (sentiers d'interprétation, muséographie...).

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES CHEMINEMENTS

Le Département mène une politique de développement des cheminements autour de 3 axes :

- ✓ La réalisation de grands axes structurants de randonnées pédestres et cyclables : des itinéraires d'intérêt européen et national (Eurovéloroutes, voies vertes) et des itinéraires d'intérêt départemental.
- ✓ L'aide aux porteurs de projets locaux pour la création de circuits de randonnée : un réseau départemental de 9 500 kilomètres.
- ✓ La protection des chemins ruraux : l'inscription au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.



PLUS DE 40 ANS D'UNE POLITIQUE ENS VOLONTAIRE & AMBITIEUSE

Suite



En Charente-Maritime c'est une véritable mosaïque de milieux naturels qui composent ses paysages locaux : *les marais littoraux (Poitevin, Rochefort, Brouage, ...), les estuaires (Sèvre, Charente, Seudre et Gironde), les vallées alluviales (Charente, Seugne, Boutonne...), les plaines céréalières (Aunis, Saintonge,...), les îles (Aix, Madame, Oléron, Ré), les falaises (Yves, Chassiron, Meschers, ...), les dunes (Saint-Trojan, Arvert, ...), les massifs forestiers, landes et coteaux calcaires (Haute Saintonge, bords de Gironde).*

DATES CLÉS

- ✓ 1974 : mise en place de la politique des périmètres sensibles.
- ✓ 1977 : application de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sur les communes de la frange littorale ; création des premières zones de préemption.
- ✓ 1980 : extension à la quasi-totalité des cantons littoraux.
- ✓ 1985 : loi de décentralisation instituant officiellement la possibilité pour les Départements d'instituer une politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles,
- ✓ 1995 : création des Pôles-Nature.
- ✓ 1999 : instauration de la perception de l'écotaxe sur le pont de l'île de Ré.
- ✓ 20 décembre 2002 : le Département applique la TDENS à l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.
- ✓ 1er mars 2012 : instauration de la taxe d'aménagement (en lieu et place de la TDENS).
- ✓ 2015 : élaboration d'un schéma départemental des véloroutes voies vertes et randonnées (en cours) permettant de définir le périmètre et les modalités des interventions du Département sur les chemins de randonnées et de balades, un des axes d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- ✓ La préservation et la gestion des milieux naturels patrimoniaux,
- ✓ La préservation et la restauration des paysages,
- ✓ Le maintien des fenêtres paysagères et la lutte contre l'urbanisation sur le littoral.
- ✓ La lutte contre le mitage des espaces naturels par le camping-caravaning (île de Ré et Oléron)
- ✓ la préservation et la restauration des zones humides et de la qualité de l'eau (marais de l'estuaire de la Gironde),
- ✓ des opérations de renaturation de sites emblématiques (St Clément des Baleines, Chassiron, Vitrezay)
- ✓ l'ouverture au public au travers des Pôles Nature et des cheminements.

Le programme en découlant se traduit par ...

Des acquisitions d'espaces naturels - L'entretien et le suivi des espaces tout en maintenant des activités économiques
- Le développement de contrats d'objectifs - L'amélioration de l'accessibilité des sites pour tous - La sensibilisation et l'information du public.

La gestion des sites est adaptée au cas par cas ...

Entretien par des modes de gestion souvent liés aux pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage) pour éviter l'embroussaillage des milieux ouverts - Nettoyage pour lutter contre la banalisation ou l'artificialisation des milieux et des espèces - Démolition de bâti dans un objectif de renaturation des sites - Amélioration du paysage et restauration de corridors biologiques - Suivis écologiques des sites (inventaires, suivi scientifique).



PLUS DE 40 ANS D'UNE POLITIQUE ENS VOLONTAIRE & AMBITIEUSE

Suite

Le gestionnaire, qu'il s'agisse d'une collectivité, d'une association ou d'un agriculteur assure, dans le cadre d'une convention de gestion ou d'un contrat d'objectifs, la gestion, la valorisation et/ou l'ouverture au public des sites.

L'ensemble des ENS du Département est ouvert au public. Plus particulièrement, le Département a mis en réseau 14 sites de découverte de la nature, les Pôles-Nature, fruit d'une démarche concertée avec les partenaires institutionnels, les associations et les collectivités locales. **Les engagements de chaque partenaire font l'objet d'une Charte de qualité.**



Plusieurs partenaires du Département développent également une politique d'acquisition et de gestion de sites naturels :

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, qui planifie ses acquisitions autour de trois objectifs :

- ✓ La protection des zones significatives en superficie dans les sites d'intérêt écologique majeur et d'intérêt paysager, menacés de disparition par l'urbanisation ou l'agriculture.
- ✓ La sauvegarde des espaces insulaires très attractifs mais sur-fréquentés.
- ✓ Le maintien de fenêtres littorales.

Les associations de protection de la nature qui développent une politique d'acquisition et de gestion de sites naturels :

- ✓ Le Conservatoire des Espaces Naturels et des Sites de Poitou-Charentes (maîtrise foncière et usage de 1103 ha en Charente Maritime répartis en six sites).
- ✓ La Ligue pour la Protection des Oiseaux (gestionnaire des réserves naturelles de Moëze-Oléron, Yves, Lilleau des Niges et des marais péri-urbains de Rochefort).

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement rural (SAFER), qui intervient essentiellement en milieu agricole et participe aux opérations d'aménagement foncier, notamment à la mise en œuvre des droits de préemption des collectivités et des établissements publics.

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, dont certains développent une politique active de préservation des espaces naturels péri-urbain (communauté d'agglomération de Rochefort Océan, communauté d'agglomération de La Rochelle...).



SE DOTER D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENS POUR DESSINER L'AVENIR !

Après 40 ans d'une politique active de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des paysages, le Département de la Charente-Maritime souhaite améliorer l'efficacité des actions entreprises et dessiner l'avenir.

Un bilan des forces et faiblesses de sa politique et une analyse prospective des moyens à mettre en œuvre pour les 10 années à venir est nécessaire.

Avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, le Département souhaite bâtir un schéma basé sur la connaissance des enjeux départementaux en matière de patrimoine naturel et paysager, co-construit avec les partenaires et partagé par l'ensemble des acteurs.

L'objet de l'étude en cours consiste à élaborer le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Charente-Maritime, et notamment :

- ✓ Réaliser une synthèse de l'état des lieux des données disponibles sur le patrimoine naturel et paysager en précisant leur fonctionnalité.
- ✓ Établir un diagnostic global de l'action départementale menée depuis plus de 40 ans et d'identifier ses forces/faiblesses, par rapport aux enjeux du patrimoine naturel et des actions des autres acteurs.
- ✓ Définir des objectifs ambitieux et réalistes permettant la mise en place d'une stratégie de développement de la politique,
- ✓ Rendre l'action départementale cohérente avec les objectifs définis à l'échelle régionale et nationale (Stratégie nationale de création des aires protégées, Schéma régional de cohérence écologique, projet de loi sur la Biodiversité et les paysages...),
- ✓ Redéfinir le réseau des sites ENS sur lequel le Département interviendra en direct et via des partenariats,
- ✓ Élaborer un plan d'action opérationnel partagé et définir les priorités,
- ✓ Proposer les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre et l'évaluation de cette politique.

PRÉSERVATION, PARTAGE, ÉDUCATION, SENSIBILISATION

L'ensemble de l'analyse et des propositions devra porter tant sur la préservation des sites, des paysages, des champs d'expansion des crues et des habitats naturels et leurs fonctionnalités, que sur l'ouverture au public, et des actions de sensibilisation à la nature, notamment grâce au réseau des Pôles-Nature.



SITES ET PROJETS EMBLÉMATIQUES DE LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

LE SITE DE LA VALLÉE DE LA TRÉZENCE



Situé au croisement des communes de Tonnay-Boutonne, Saint-Loup, Puyrolland, Saint-Laurent-de-la-Barrière et Annezay, le site de la Trézence doit son nom au cours d'eau qui le traverse.

Acquis presque totalement par le Département pour un projet initial de barrage, cette vallée de près de 1 000 hectares révèle une richesse faunistique et floristique remarquable.

Ses coteaux calcaires constituent le plus important site en Charente-Maritime pour ses orchidées et les fonds de marais accueillent des espèces très rares telles que la loutre ou le vison d'Europe, ainsi que l'ensemble du cortège faunistique et floristique remarquable des zones humides. L'agriculture en occupe la majeure partie de la superficie totale, exploitée en cultures et pâturages par plus de 70 agriculteurs.

L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉ POUR LE SITE DE LA TRÉZENCE

Suite à l'abandon du projet de barrage et face aux importants enjeux du site, le Département a lancé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un programme de valorisation et de gestion de la vallée de la Trézence.

L'étude, confiée en début d'année 2017 à des experts en environnement et agriculture, a pour objectif d'élaborer un programme d'actions concerté, en adéquation avec les enjeux agricoles, écologiques, hydrauliques et de loisirs.

Portée par le Premier Vice-Président du Conseil départemental, Lionel Quillet, cette étude réunit élus locaux et départementaux, représentants du monde agricole, associations, syndicats de marais, agences de l'eau et de la biodiversité, représentants des organismes publics et Chambre Consulaire...

L'étude s'échelonne sur une période de vingt mois, avec deux grandes phases :

- **Le diagnostic, actuellement en cours de réalisation :**
Il porte sur l'agriculture, les richesses naturelles et biologiques, le fonctionnement hydraulique du site, le patrimoine bâti et les différents usages tels que la randonnée, la pêche, la chasse.
- L'élaboration du plan de gestion, décliné sous forme d'un programme d'actions opérationnelles chiffré et échelonné dans le temps.

Elle s'appuie sur de nombreux temps d'échanges et de partage avec les acteurs du site, déployés sur chacune des phases de l'étude :

Rencontres et entretiens individuels, réunions publiques d'information, ateliers de concertation et de travail en groupes thématiques, comités de pilotage.

Le plan de gestion, programmé pour fin 2018, sera le document de référence permettant d'organiser les différentes étapes de travail à mettre en œuvre et donnant les orientations d'avenir pour le site de la Trézence.